

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux décembre à vingt heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur VERRON Frédéric.

**Présents** : Mesdames COSTA, MARTHOUD, HOTTE, GIROD, LEGAUT.  
Messieurs TASSAN-ZANIN, VERRON, PRAVAZ, CROZY, PERRAUD, BERTRAND, GARCIA, SARETTA.

**Excusées** : Mesdames VIGNE et COUROUAU

**Secrétaire de séance** : Madame MARTHOUD Catherine

**DELIBERATIONS**

**I. Délibération n°52-2017 : Mandatement des investissements avant vote du budget**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L1612-1 du CGCT :

- Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Autorise**, le mandatement des investissements qui s'avèrent nécessaire avant le vote du budget primitif 2018 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit :

**Pour le budget M14**

Numéro article	Pour mémoire crédits ouverts en 2017	Ouverture crédits 2018
2151	165 449	41 362
2152	30 000	7 500
21534	10 000	2 500
2158	5 000	1 250
2111	25 000	6 250
2131	27 000	6 750
2313	216 867	54 216
202	40 000	10 000

**Pour le budget M49**

Numéro article	Pour mémoire crédits ouverts en 2017	Ouverture crédits 2018
2315	60 000	15 000
21562	12 418	3 104

**II. Délibération n°53-2017 : Convention de mise à disposition de données numériques géoréférencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution.**

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention entre la commune et ENEDIS ayant pour objet de définir les modalités techniques et financières de la communication, par ENEDIS à la collectivité d'une représentation cartographique à moyenne échelle des réseaux publics de distribution d'électricité concernant notre territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la collectivité et ENEDIS.

**QUESTIONS DIVERSES**

**1. PLU**

Après une première réunion de notre commission urbanisme le 19 décembre avec l'architecte, Mme LOUP-MENIGOZ : une prochaine rencontre aura lieu le 19 janvier 2018.

**2. NUMEROTATION DES RUES**

La première phase de réflexion est presque achevée et fera l'objet d'une communication en Mairie. Ensuite commencera la période de pose des divers panneaux et numéros, qui feront l'objet d'une mutualisation avec d'autres communes (et d'une demande de subvention de la part nous incombant).

**3. EQUIPEMENT SALLE DES FÊTES**

Achat de vaisselle : un lot de grandes assiettes devient nécessaire et le principe de son achat est décidé. Idem pour l'achat complémentaire de chaises et de pieds de table.

**4. REPAS DES ANCIENS**

Il est fixé au 23 septembre 2018 à la salle des fêtes avec une formule « surprise »

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 26 janvier à 20h30.

La séance est levée à 21 heures 40.